

# Les 1000 Promotions de

Jean-Michel BORDES

Il convient d'examiner de près les analyses faites et les chiffres donnés par Jacqueline Vigneron-Vanel sur les promotions 2001. En janvier 2001 :

- 831 promotions de 2.2 en 2.1
- 126 de 1.2 en 1.1 (TA)
- 43 de 2.1 en 1.1 (LA)

Soit 1 000 promotions au total, un chiffre rond, plaisant.

En septembre, dans le cadre du protocole que nous avons signé avec Jack Lang, d'autres promotions annoncées : 70 en 1<sup>re</sup> classe, 120 en 2<sup>e</sup> classe. Au total environ 1 190 promotions possibles pour l'année 2001. Et la convocation des CAPA et de la CAPN.

Une répartition établie à partir du nombre de promouvables et, dans chaque académie, un rapport avec le total des promotions possibles.

En première catégorie, parce que le SNPDEN a jugé qu'il serait juste que cela soit fait et a pesé pour qu'il en soit ainsi, un fort rattrapage de promotions de 1.2 issus du corps des agrégés : 126 promotions en janvier 2001 contre 29 en 2000, 25 en 99, 42 en 98.

Un nombre total de promotions équivalent cette année à celui des années passées, alors même que si l'on en était resté à l'après-Bayrou, on aurait dû se contenter des seuls départs en retraite.

Une action qui a payé. A continuer fortement, sans faiblesse. Des promotions équilibrées et régulées dans les académies,

selon des paramètres lisibles.

Un rôle pleinement joué par les commissaires paritaires académiques ; un rôle essentiel car c'est d'abord au niveau académique que sont dressées les listes, après analyse, remarques, demandes de corrections.

Une académie en pointe. Est-ce un ballon d'essai ? Dans cette académie de l'ouest de la France – et la DPATE semble trouver le projet assez séduisant ! – la volonté d'une rectrice de ne pas promouvoir d'adjoints sur le tableau d'avancement. Pourquoi ? Mais pour contraindre les adjoints à devenir chefs ! Un calcul hasardeux. Parce que mené de façon systématique, il ne pourrait que diviser le corps des personnels de direction et dévaloriser les chefs d'établissement adjoints qui persisteront à demeurer tels. Certes, et nous serons d'accord avec madame la rectrice, les adjoints ne sont pas des "chefs", ils n'en ont pas les mêmes responsabilités. Mais on se plaît à rappeler ce que tout le monde sait : ils contribuent à conforter la dite équipe, à la structurer. Car par l'accomplissement de tâches plus techniques, travail souvent ingrat, par leurs conseils, leur disponibilité, leur prise de responsabilité, ils assurent avec le chef d'établissement la direction de l'EPLE.

Alors, ne les oublions pas, et réservons leur part dans les promotions, leur juste part !

Au bilan, en somme, une bonne année, encore !

## Analyse chiffrée

Jacqueline VIGNERON-VANEL

### I. Les chiffres globaux

Les promotions de l'année 2001 prononcées au 1<sup>er</sup> janvier 2001 s'inscrivent dans le respect du statut de 1988 et celles prononcées au 1<sup>er</sup> septembre 2001 le seront dans le cadre du nouveau statut des personnels de direction, un corps unique à 3 classes avec pour objectif 8 % en 1<sup>re</sup> classe, 45 % en 2<sup>e</sup> classe, et 47 % en 3<sup>e</sup> classe en janvier 2004. Au 1<sup>er</sup> septembre correspond la 1<sup>re</sup> étape de ce nouveau cylindrage soit 3,4 % en 1<sup>re</sup> classe, et 41,8 % en 2<sup>e</sup> classe pour 54,8 % en 3<sup>e</sup> classe.

Pour obtenir ce nouveau cylindrage, est prévue dès janvier, dans le projet de loi de finances 2001, la création de :

- 182 postes budgétaires en 1<sup>re</sup> classe (ou 1.1)
- 124 postes budgétaires en 2<sup>e</sup> classe (ou 2.1).

Les montées en 1<sup>re</sup> classe laissent des postes vacants pour des montées de 3<sup>e</sup> classe en 2<sup>e</sup> classe, et enfin, comme tou-

jours, les départs à la retraite participent au nombre de promotions possibles.

À partir de ces éléments, voici les résultats proposés aux CAPN du 22 décembre 2000.

### 1. Les promotions en 1<sup>re</sup> classe de la 1<sup>re</sup> catégorie

En janvier 2001, le nombre total de promotions proposées lors de la CAPN est égal à 169 qui se répartissent en

- 126 propositions pour le tableau d'avancement (promotions de 1.2 en 1.1)
- 42 propositions (+1 hors contingent) pour la liste d'aptitude (promotions de 2.1 en 1.1 selon la règle du décret 1988, 1/3 de promotions possibles par rapport au nombre de promotions prévues au tableau d'avancement)



En septembre, 70 postes créés s'ajouteront sur un tableau d'avancement dans le nouveau corps de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe, qui devraient concerner essentiellement les ex 2.1.

# janvier 2001

Ainsi pour janvier 2001,

126 promotions en 1.1 sont proposées aux 1.2  
Rappel :  
29 promotions pour l'année 2000  
25 promotions pour l'année 1999  
42 promotions pour l'année 1998  
et 43 promotions sont proposées aux 2.1  
Rappel :  
10 pour l'année 2000  
6 pour l'année 1999  
13 pour l'année 1998

...soit 239 promotions proposées en 1<sup>re</sup> classe pour 2001, qui correspondent aux 182 créations et aux départs à la retraite.

## 2. Les promotions en 1<sup>re</sup> classe de la 2<sup>e</sup> catégorie

Rappel :

Depuis quatre ans, le nombre de promotions de 2.2 en 2.1 se répartissait en trois étapes :

- le 1<sup>er</sup> janvier (500/600 promotions)
- le 1<sup>er</sup> septembre (200/300 promotions)
- la liste complémentaire de septembre (100/200 promotions en baisse sensible ces dernières années) (cf. n° 75 de *DIRECTION* janvier 2000)

Cette année,

- D'une part il n'y a plus les créations d'emploi résultant du protocole BAYROU, passage de 30 % à 40 % de 2.1 en 2<sup>e</sup> catégorie sur 4 ans du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 1<sup>er</sup> janvier 2000 soit 322 promotions par an
- Et d'autre part le nouveau statut 8 % en 1<sup>re</sup> classe, 45 % en 2<sup>e</sup> classe, et 47 % en 3<sup>e</sup> classe en janvier 2004 se met en place au 1<sup>er</sup> septembre 2001.

Cependant, ont été pris en compte pour les promotions de janvier :

- Les propositions budgétaires (5157 emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour un effectif 4 555 base EPP), soit 602 promotions possibles
- Les départs à la retraite de l'année 2000 non comptabilisés, soit 17 promotions possibles,

- Une mesure du PLF, soit la création des 124 postes budgétaires,
- « L'aspiration » des emplois des 2.1 promus pour l'année en 1.1 au 1<sup>er</sup> janvier 2001, soit 43 promotions possibles
- Enfin des emplois gagés sur septembre dans le pyramidage du nouveau statut, soit 45 promotions possibles,

Soit 831 promotions de 2.2 en 2.1 en janvier 2001

Pour septembre, dans le cadre du nouveau statut, un tableau d'avancement de la 3<sup>e</sup> classe à la 2<sup>e</sup> sera mis en place et le nombre de promotions correspondra aux emplois laissés par

- le départ à la retraite des anciens 2.1 soit 50 promotions possibles, nombre peu important semble-t-il
- les « 2<sup>e</sup> classe » promus par tableau d'avancement à la 1<sup>re</sup> classe, soit 70 promotions possibles

Soit 120 promotions possibles en 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2001

ce qui ferait un total de

951 promotions possibles en 2001 pour l'actuelle 2.2  
(Voir tableau A)

Tableau A

### Récapitulatif des années précédentes

Année	01-janv	01-sept	LC	Total
1996	494	219	182	895
1997	366	300	242	908
1998	534	350	156	1040
1999	598	186	93	877
2000	659	252	75	986
2001	830	120		950

**Avant de proposer une analyse détaillée des résultats, on ne peut éviter d'écrire que 1 000 promotions sont proposées en janvier 2001**

(126 + 43 + 831)

## II. Répartition académique

### 1. Les propositions rectorales

En 1<sup>re</sup> catégorie,

Au tableau d'avancement, 134 propositions ont été faites par les recteurs pour 126 promotions possibles

Pour la liste d'aptitude, 241 propositions pour 43 possibilités (18 %) auxquelles s'ajouteront les promotions de septembre.

En 2<sup>e</sup> catégorie,

1 415 propositions rectorales pour 831 promotions envisagées (59 %) auxquelles s'ajouteront les promotions de septembre.

## 2. Méthode de calcul pour la répartition

Pour calculer le nombre « académique » de promotions en 1<sup>re</sup> classe, on a pris en compte le nombre de promouvables avec le taux afférent à chaque académie par rapport au nombre total de promotions possibles.

Tableau B

Récapitulatif avec les chiffres de l'année 2000 et les chiffres de janvier 2001 puisque les promotions de septembre 2001 ne sont pas encore connues

ACADÉMIE	Nb de postes affectés 20/12/00	TA 1.2 → 1.1		LA 2.1 → 1.1		TA 2.2 → 2.1	
		année 2000	janv-01	année 2000	janv-01	année 2000	janv-01
AIX/MARS	553	1	3	1	2	41	35
AMIENS	439	1	3		1	29	29
BESANÇON	304	1	1		1	18	20
BORDEAUX	649	1	8		2	55	38
CAEN	345	1	1		1	19	19
CLERMONT	297	1	3		1	15	18
CORSE	65					5	3
CRETEIL	880	2	4		2	58	47
DIJON	371	1	3		1	25	23
GRENOBLE	585	2	11		2	53	40
GUADELOUPE	112					11	7
GUYANE	48		1			3	3
LILLE	944	1	2		3	59	61
LIMOGES	181	1	1		1	10	10
LYON	575	1	7	1	1	41	31
MARTINIQUE	126				1	12	5
MONTPELLIER	462	1	2	1	2	49	29
NANCY/METZ	601		5	1	1	55	37
NANTES	587	1	7	1	2	39	40
NICE	362		1		1	27	23
ORLÉANS/TOURS	553	1	5	1	1	38	36
PARIS	392	2	10		2	38	18
POITIERS	380	1	5		1	27	27
REIMS	337	1	1	1	1	24	22
RENNES	497	1	7		2	30	34
RÉUNION	224		1		1	14	16
ROUEN	426	1	2	1	1	22	23
STRASBOURG	387	1	4		1	27	24
TOULOUSE	477	1	5		2	51	35
VERSAILLES	1115	3	18	1	3	74	54
TOM		1	1		1	5	11
ÉTRANGER (AUTRES)			4		1	9	11
Total		29	126	10	43	986	831

Tableau C

Emplois	TA 1.1		LA 1.1		TA 2.1	
	effectifs	taux	effectifs	taux	effectifs	taux
Provisseurs	58	46%	38	88,4%	64	8%
Provisseurs LP	5	4%	1	2,3%	72	8,6%
Principaux	32	25%	4	9,3%	501	60,3%
Provisseurs - adj	27	21%			65	8%
Provisseurs - adj LP	2	1,6%			21	2,5%
Principaux - adj	2	1,6%			98	11,8%
Autres					10	1,2%

Une remarque s'impose pour la 2<sup>e</sup> catégorie, la répartition se faisait les années passées en tenant compte également du nombre de retraitables et par rapport à 2000, une moitié des académies voit ses effectifs de promus diminuer de façon sensible (20 à 50 %).

(Voir tableau B)

## III. Promotions et emplois

Sur 1 000 promotions, 775 sont attribuées à des chefs d'établissement, et 225 à des adjoints. Si les adjoints représentent 42 % du corps des personnels de direction, ils sont aussi plus jeunes dans la fonction, et souvent plus jeunes "tout court". (Voir tableau C)

Tableau D

### La répartition académique

ACADEMIE	1934 /1941		1942/1945		1946/1950	
	EFFECTIF	PROMUS	EFFECTIF	PROMUS	EFFECTIF	PROMUS
AIX/MARS	10	6	59	17	99	7
AMIENS	6	2	34	6	104	13
BESANCON	1		31	5	68	7
BORDEAUX	15	9	49	11	128	13
CAEN	2	2	23	3	91	10
CLERMONT	2	1	27	6	63	8
CORSE	3		1	1	9	2
CRETEIL	17	1	70	13	194	22
DIJON	4		34	9	91	9
GRENOBLE	11	3	52	15	98	17
GUADELOUPE	5	1	4		17	4
GUYANE			4	1	10	1
LILLE	8	2	59	14	215	25
LIMOGES	3	1	10	3	34	5
LYON	14	7	37	9	113	6
MARTINIQUE	3	1	5		15	2
MONTPELLIER	6	3	46	12	81	12
NANCY/METZ	10	4	40	10	135	17
NANTES	7	1	64	13	140	19
NICE	10	8	17	2	76	10
ORLEANS/TOURS	8	3	55	13	146	16
PARIS	8	3	22	1	42	10
POITIERS	8	5	39	8	79	11
REIMS	2	1	21	5	73	8
RENNES	6	2	36	9	98	15
REUNION	1		22	5	33	4
ROUEN	4		36	5	89	12
STRASBOURG	3		18	3	86	9
TOULOUSE	11	6	49	11	67	13
VERSAILLES	24	7	80	15	229	21

## IV. Promotions et parité

331 collègues femmes ont été promues ; comme nous sommes 1/3 de femmes dans les fonctions de personnels de direction, nous pouvons écrire que nous avons été promues avec une proportion respectée.

Sans doute, une réelle prise en compte du mérite et des qualités aurait permis d'aller au delà de ce résultat (NDLR)

## V. Promotions et âge pour les promus de 2.2

Voici un tableau récapitulatif global pour les académies

Année de naiss.	Effectif	Promus
1934/1941	212	79
1942/1945	1044	225
1946/1950	2723	328
1951/1955	1889	143
1956/1960	971	30
>1960	431	2

Et la répartition académique. (Voir tableau D)

Une remarque concernant le tableau ci-dessus : Les rétractables non promus (nées entre 1934 et 1941) correspondent aux collègues entrés tard dans la fonction qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté ou de mobilité requises pour être promouvables, aux collègues sanctionnés par leurs recteurs souvent malgré l'intervention des commissaires paritaires et aux collègues qui ne sont pas connus, n'ayant jamais répondu aux demandes de renseignements proposées par les commissaires paritaires de leur académie par exemple.

Pour terminer, je souhaite une bonne année à tous les collègues promus et surtout une bonne santé pour qu'ils puissent en profiter longuement. Pour ceux qui aimeraient connaître immédiatement leur reclassement (sans attendre la notification ministérielle toujours tardive) Marcel JAQUEMARD nous précise que l'on peut s'adresser directement à la rue BERANGER. Merci à JOELLE qui du siège m'apporte l'aide efficace de son outil informatique.

1951/1955		1956/1960		> 1960	
EFFECTIF	PROMUS	EFFECTIF	PROMUS	EFFECTIF	PROMUS
57	4	32	1	23	
71	6	34	2	18	
47	6	19	1	10	1
57	4	45	1	17	
61	4	26		17	
43	3	26		14	
11		4			
141	11	79		24	
55	3	32	2	14	
83	5	38		14	
17		12	2	2	
9	1	4		1	
181	18	67	2	40	
26		18	1	9	
79	5	37	3	22	1
16	2	5			
44	2	32		5	
85	6	45		29	
100	7	40		17	
34	2	14	1	11	
65	3	42	1	26	
32	3	10	1	4	
58	3	25		10	
60	6	41	2	14	
62	6	54	2	13	
41	6	20	1	8	
75	3	28	3	19	
68	10	35	2	12	
56	5	21		4	
155	9	86	2	34	

### Tableau d'avancement de la 2.2 en 2.1 Le reclassement en 2.1

Article 21 du décret du 11.04.88 modifié, dernier alinéa : "dès leur nomination à la 1re classe, les intéressés sont classés conformément au tableau suivant"

Ancienne situation en 2.2			nouvelle situation : reclassement en 2.1		
échelon	ancienneté	INM *	échelon	ancienneté	INM *
6 <sup>e</sup>	avant 8 mois	538	6 <sup>e</sup>	3/4 de l'ancienneté acquise majorés de 1an 6 mois	592
6 <sup>e</sup>	après 8 mois	538	7 <sup>e</sup>	3/4 de l'ancienneté acquise au-delà de 8 mois	634
7 <sup>e</sup>	avant 1an 3 mois	566	7 <sup>e</sup>	4/5 de l'ancienneté acquise majorés de 1an	634
7 <sup>e</sup>	après 1an 3 mois	566	8 <sup>e</sup>	11/9 de l'ancienneté acquise au-delà de 1an 3 mois	683
8 <sup>e</sup>	avant 1an 4 mois	616	8 <sup>e</sup>	13/16 de l'ancienneté acquise majorés de 11 mois	683
8 <sup>e</sup>	après 1an 4 mois	616	9 <sup>e</sup>	5/7 de l'ancienneté acquise au-delà de 1an 4 mois	733
9 <sup>e</sup>	avant 2 ans 1 mois	661	9 <sup>e</sup>	4/5 de l'ancienneté acquise majorés de 10 mois	733
9 <sup>e</sup>	après 2 ans 1 mois	661	10 <sup>e</sup>	4/5 de l'ancienneté acquise au-delà de 2 ans 1 mois	782
10 <sup>e</sup>	avant 5 ans 4 mois	695	10 <sup>e</sup>	13/32 de l'ancienneté acquise majorés de 4 mois	782
10 <sup>e</sup>	après 5 ans 4 mois	695	11 <sup>e</sup>	3/4 de l'ancienneté acquise au-delà de 5 ans 4 mois dans la limite de 3 ans.	820

\* INM au 01.12.99